

MINEURE EN PSYCHOLOGIE (DÈS 2012A) (2012 ->)

Description :

Cette mineure s'adresse aux étudiants inscrits en Faculté des SSP avec une majeure en sciences du mouvement et du sport. Elle s'adresse également aux étudiants qui ont débuté un Baccalauréat universitaire en sciences sociales avant 2020, lorsque le programme comportait une mineure, et qui ont choisi la mineure en psychologie. Il existe deux plans d'études de mineure en psychologie: le plan 2012 et le plan 2020. Le présent plan (plan 2012) concerne les étudiants qui ont débuté ce programme en 2019 ou avant. Les étudiants en sciences du mouvement et du sport qui ont débuté une mineure en psychologie à partir de 2020 sont invités à se référer au plan d'études 2020.

Objectifs :

Cette mineure ne vise pas à former des psychologues professionnels. Son programme fait surtout appel à des enseignements plutôt théoriques, dont le but est l'acquisition d'une bonne culture générale dans différents domaines de la psychologie et dans les méthodes scientifiques utilisées dans cette discipline.

Perspectives :

Cette mineure constitue une formation intéressante pour les étudiants qui se destinent à des professions pour lesquelles des connaissances élargies du fonctionnement des individus et des groupes représentent un atout (professions du champ socio-sanitaire, éducation, prévention ou communication par exemple).

Les étudiants ayant suivi le programme de cette mineure peuvent s'inscrire à la formation pédagogique de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP-Vaud) en vue d'enseigner la psychologie au secondaire supérieur pour autant qu'ils répondent aux autres exigences du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du Canton de Vaud, qui impliquent notamment d'acquérir des crédits supplémentaires en psychologie au niveau de la maîtrise.

Les titulaires d'un baccalauréat universitaire qui comporte la mineure en psychologie et une majeure dans un autre domaine devront effectuer un complément de formation s'ils souhaitent avoir accès à une maîtrise universitaire en psychologie.

MINEURE EN PSYCHOLOGIE, PROPÉDEUTIQUE

La partie propédeutique de la mineure vaut 18 crédits ECTS. Elle est composée d'un seul et unique module dont tous les enseignements sont obligatoires.

MODULE SCIENCES PSYCHOLOGIQUES, MINEURE PSYCHOLOGIE, PARTIE PROPÉDEUTIQUE

Valider 18 crédits ECTS.

Enseignements	Responsable	H. hebdomadaire	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Histoire de la psychologie	Rémy Amouroux	2	Cours	Obligatoire	Annuel	6.00
Introduction à la méthodologie en psychologie	Michael De Pretto	2	Cours	Obligatoire	Annuel	6.00
Psychologie du développement	Catherine Thevenot	2	Cours	Obligatoire	Annuel	6.00

MINEURE EN PSYCHOLOGIE, 2E PARTIE

La deuxième partie de cette mineure vaut 42 crédits ECTS. Elle est composée d'un module d'enseignements obligatoires (module «Sciences psychologiques», 30 crédits ECTS) et d'un module d'enseignements à choix (12 crédits ECTS).

MODULE SCIENCES PSYCHOLOGIQUES, MINEURE EN PSYCHOLOGIE, 2E PARTIE

Valider 30 crédits ECTS.

«Introduction à la psychologie clinique interculturelle» et «Introduction à la psychologie de l'orientation» remplacent le cours obligatoire «Psychosociologie clinique: approche historico-culturelle», qui a été donné pour la dernière fois en 2020-21. Ces deux cours sont donc obligatoires uniquement pour les étudiants qui n'ont pas encore suivi le cours «Psychosociologie clinique: approche historico-culturelle».

Enseignements	Responsable	H. hebdomadaire	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Biologie	Pierre Lavenex	2	Cours	Obligatoire	Automne	3.00
Introduction à la clinique en psychologie	Gloria Repond	2	Cours	Obligatoire	Automne	3.00
Introduction à la psychanalyse	Jérémy Marro	2	Cours	Obligatoire	Printemps	3.00
Introduction à la psychologie clinique interculturelle	Eva Heim	2	Cours	Obligatoire	Automne	3.00
Introduction à la psychologie de l'orientation	Shékina Rochat	2	Cours	Obligatoire	Automne	3.00
Introduction à la psychopathologie	Valentino Pomini	2	Cours	Obligatoire	Automne	3.00
Introduction à l'épistémologie de la psychologie	Vincent Dallèves	2	Cours	Obligatoire	Printemps	3.00
Psychologie cognitive I	Christine Mohr	2	Cours	Obligatoire	Printemps	3.00
Psychologie différentielle et de la personnalité	Thierry Lecerf	4	Cours	Obligatoire	Printemps	6.00

MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MINEURE EN PSYCHOLOGIE, 2E PARTIE

Valider 12 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

Certains enseignements de cette liste sont recommandés aux étudiants qui prévoient de conserver une mineure de psychologie en master, ou qui envisagent, à l'issue du bachelor, d'effectuer un programme de raccordement leur donnant accès au Master de psychologie de l'UNIL. La conseillère aux études est à disposition pour toute question à ce sujet.

- «Introduction à la psychologie clinique interculturelle» et «Introduction à la psychologie de l'orientation» peuvent uniquement être choisis dans ce module par les étudiants qui ont déjà suivi dans le sous-module d'enseignements obligatoires le cours «Psychosociologie clinique: approche historico-culturelle» (car dans le cas contraire ces deux cours doivent être inscrits dans le module d'enseignements obligatoires; voir plus haut).
- «Introduction à la psychologie de la santé: Concepts de base» et «Introduction à la psychologie de la santé: Chapitres choisis» sont indépendants. L'un peut donc être suivi sans l'autre, et il n'est pas attendu des étudiants souhaitant suivre les 2 qu'ils les suivent dans un ordre précis.
- «Evolution et comportement»: pour suivre ce séminaire il faut précédemment avoir suivi le cours «Biologie évolutive et comportementale». Il est en revanche possible de suivre «Biologie évolutive et comportementale» sans la partie «Evolution et comportement».
- «Génétique - Gène éthique»: le cours peut être suivi sans les TP mais pas l'inverse.
- «Introduction à la psychologie de la religion»: le cours peut être suivi sans le séminaire, mais pas l'inverse. Nombre de places au séminaire limité.
- «Pragmatique I»: Prérequis: idéalement «Introduction à la linguistique» (mais lectures complémentaires possibles si ce cours n'a pas été suivi; s'adresser à l'enseignant).
- «Pragmatique II»: Prérequis: idéalement «Introduction à la linguistique» et «Pragmatique I» (mais lectures complémentaires possibles si ces cours n'ont pas été suivis; s'adresser à l'enseignant).

Pour toute information sur les enseignements du Collège des sciences (contenus, modalités d'évaluation, éventuels prérequis, etc.), voir www.unil.ch/collsciences

L'étudiant qui choisit dans ce module un enseignement hors SSP (enseignement de psychologie de la religion, de Lettres ou du Collège des sciences p.ex.), doit remplir le formulaire «Demande de validation d'un enseignement hors SSP», le faire signer par l'enseignant du cours choisi afin d'obtenir son aval, puis l'adresser au secrétariat des étudiants SSP. Cette démarche doit avoir été faite au plus tard à la fin de la 3e semaine de cours. Dans les jours suivant le dépôt de ce formulaire, l'enseignement figurera en ligne dans les choix possibles; l'étudiant devra alors impérativement inscrire par Internet l'enseignement et si nécessaire l'examen. En cas de non-respect de cette démarche, les enseignements et les crédits ECTS qui y sont rattachés ne pourront pas être pris en considération dans le cursus de l'étudiant.

Enseignements	Responsable	H. hebdomadaire	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Anthropologie du corps et de la santé	Ilario Rossi	4	Cours	Optionnel	Automne	6.00
Cognition sociale	Benoît Dompnier	2	Cours	Optionnel	Automne	3.00
Biologie évolutive et comportementale	Michel Chapuisat	2	Cours	Optionnel	Automne	3.00
Evolution et comportement : du terrain au laboratoire / COLL-SC *	Michel Chapuisat		Séminaire	Optionnel	Printemps	3.00
Génétique - Gène éthique : comprendre les techniques pour comprendre les enjeux / COLL-SC *	Alexandre Reymond	4	Cours	Optionnel	Printemps	3.00
Génétique - Gène éthique : comprendre les techniques pour comprendre les enjeux / COLL-SC *	Alexandre Reymond	4	Travaux pratiques	Optionnel	Printemps	3.00
Introduction à la gérontologie psychosociale	Daniela Jopp	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.00
Introduction à la logique / HEC *	Jacques Duparc	2	Cours	Optionnel	Automne	6.00
Introduction à la psychologie clinique interculturelle	Eva Heim	2	Cours	Optionnel	Automne	3.00

Introduction à la psychologie de la religion : Approche psychologique du champ religieux / FTSR *	Pierre-Yves Brandt	2	Cours	Optionnel	Automne	3.00
Introduction à la psychologie de la religion : méditations et d'autres pratiques contemplatives entre tradition et modernité / FTSR *	Grégory Dessart, Liudmila Gamaïunova	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3.00
Introduction à la psychologie de la santé : Chapitres choisis	Sophie Lelorain	2	Cours	Optionnel	Printemps	3.00
Introduction à la psychologie de la santé : Concepts de base	Maria Del Rio Carral	2	Cours	Optionnel	Automne	3.00
Introduction à la psychologie de l'orientation	Shékina Rochat	2	Cours	Optionnel	Automne	3.00
Neurosciences comportementales	Mélanie Kaeser	2	Cours	Optionnel	Annuel	6.00
Philosophie des sciences : Débats contemporains en philosophie de la biologie - A / LETT + 1 *	Christian Sachse	2	Séminaire	Optionnel	Automne	5.00
Pragmatique I : langage et action / LETT *	Jérôme Jacquin	2	Cours	Optionnel	Automne	3.00
Pragmatique II : parole-en-interaction / LETT *	Sabrina Roh	2	Travaux pratiques	Optionnel	Printemps	3.00
Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent	Nadine Messerli-Bürgy	2	Cours	Optionnel	Annuel	6.00
Psychologie de l'adolescence: développement normal et identité	Grégoire Zimmermann	4	Cours	Optionnel	Automne	6.00
Psychologie interculturelle et représentations sociales	Eva Green	4	Cours	Optionnel	Automne	6.00
Psychologie sociale : théorie	Christian Staerklé	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.00
Statistique I / psy.	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours	Optionnel	Annuel	6.00
Statistique II: Statistique multivariée	Peter Hilpert	4	Cours	Optionnel	Automne	6.00

* COLL-SC : enseignement dispensé par le Collège des sciences.

FTSR : enseignement dispensé par la Faculté de théologie et de sciences des religions.

HEC : enseignement dispensé par l'Ecole des HEC.

LETT : enseignement dispensé par la Faculté des Lettres.

1. Ce cours vaut 5 ECTS, ce qui impliquera, pour les étudiants qui le choisiront, 2 ECTS de plus que les ECTS à obtenir dans ce module. Dans ce cas, bien que la valeur en crédits de l'enseignement soit indiquée sur le PV de notes, seuls les crédits ECTS requis pour le module (c'est-à-dire 3 ECTS) sont comptabilisés dans ce dernier, tant en cas de réussite qu'en cas d'échec.